

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/035

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 34 : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DE L'HOPITAL

Le conseil municipal,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 19 octobre 2018,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture :

A la majorité des voix, (M. Jean Paul Schmitt et Mme Anne Marie Fischer votant contre, Mme Marie-Thérèse Stock, Mme Léa Calcaterra, Mme Michèle Muller et M. Gabriel Clop s'abstenant)

- décide de céder la parcelle cadastrée n° 56 section 7, à Sarralbe d'une superficie de 74 m², à la SCI Les Anciens Thermes pour un prix de 5 000 €,
- prend acte que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire à signer l'acte notarié de vente et tout document relatif à cette transaction.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT